Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DCULT260401-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026
Date de convocation : 24 avril 2026 ***Question : DCULT n° 26-04-01*** ***Rapporteur : André LAURENT*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 31*** ***Nombre de conseillers votants : 32*** ***Nombre de suffrages exprimés : 32*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 32*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU *(hors de la salle au moment du vote)* ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Ahamada ZOUBEIRI ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Valérie SCATTOLIN à Enzo DE GREGORIO. Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MORLAIX, MORLAIX COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION « LES MOYENS DU BORD » - ANNÉE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DC n° 26-01-01 du conseil municipal du 12 février 2026, relative à l'attribution de subventions aux associations autres que sportives pour l'année 2026 ;

Vu la convention de partenariat conclue en 2025 entre la Ville de Morlaix, Morlaix Communauté et l'association Les Moyens du Bord ;

Vu le bilan de ce partenariat ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 21 avril 2026 ;

Considérant les missions que l'association se propose de développer durant l'année 2026 :

- Création, animation et gestion d'un outil culturel dédié aux arts plastiques et visuels dans le Pays de Morlaix et au-delà ;
- développement et promotion des pratiques artistiques contemporaines et leur accessibilité à l'attention du plus large public possible, avec un focus sur l'estampe et le Multiple ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DCULT260401-DE

- Développement d'actions de sensibilisation de tous les publics, notamment les jeunes, et aussi les publics ayant peu d'opportunités de découvrir l'art contemporain et les artistes ;
- Mise en place d'un outil permettant aux créateurs et aux porteurs de projets artistiques d'être accompagnés dans leur vie professionnelle et dans leurs réalisations ;
- Organisation d'événements culturels et artistiques (salons, installations, expositions ...) ;
- Diffusion et mise à disposition d'œuvres plastiques ;
- Soutien à la création d'œuvres d'art et valorisation de la démarche d'artistes plasticiens ;
- Mise à disposition d'outils et de moyens permettant la pratique artistique et généralement, toutes prestations connexes, et/ou accessoires, rattachées à son activité principale et son accompagnement ;
- Contribution au rayonnement artistique et culturel du territoire à travers des manifestations artistiques et singulières faisant appel à des professionnels (ex : Salon Multiples).

Considérant que Morlaix Communauté, dans le cadre de sa compétence Culture, reconnaît le projet artistique de l'association comme participant au développement de l'offre culturelle et patrimoniale du territoire et envisage, à ce titre, de contractualiser avec « Les Moyens du Bord » pour l'année 2026 ;

Considérant que la Ville de Morlaix entend confirmer son soutien au projet artistique et culturel de l'association, en renouvelant la convention de partenariat pour l'année 2026 ;

Considérant que Madame Colette LOISEAU s'est déclarée en situation de conflit d'intérêts avec l'association, ne prend part ni aux débats ni au vote ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent le renouvellement de la convention d'objectifs tripartite avec le Ville de Morlaix, Morlaix Communauté et l'association « Les Moyens du Bord » pour l'année 2026 ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la Ville de Morlaix, Morlaix Communauté et l'association « Les Moyens du Bord » pour l'année 2026 ainsi que tout document en rapport avec cette convention dont d'éventuels avenants, dans la limite fixée par le Budget 2026 ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT